Ville de Genève
Conseil municipal

PR-841

17 novembre 2010

Proposition du Conseil administratif du 17 novembre 2010 en vue du bouclement de quatre crédits d'études, abandonnés, non suivis de réalisation, sans demande de crédit complémentaire.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Préambule

Selon les dispositions légales de la loi sur l'administration des communes (B 6 05, article 30, alinéa 1, lettres e et m), et de son règlement d'application (B 6 05.01, article 35), cette proposition a pour but de présenter à votre Conseil le décompte final de quatre crédits d'études abandonnés. La gestion de ces crédits incombe au Service d'architecture du département des constructions et de l'aménagement.

Selon les directives du Conseil administratif et en accord avec le Service de la surveillance des communes, cette proposition ne vous présente que des crédits n'ayant pas été utilisés ou encore dont l'objectif n'a pas été atteint. Ainsi ont été bouclés sans dépassement huit crédits en 2009 et un crédit à ce jour en 2010.

De manière détaillée, cette proposition vous présente trois crédits d'études abandonnés ou non suivis de réalisation sans demande de crédit complémentaire et un crédit d'étude non utilisé également abandonné mais sans dépense.

I. Bouclement de trois crédits d'études non suivis de réalisation ou abandonnés, sans demande de crédit complémentaire

N° PFI 042.032.05 – Musées, Conservatoire et Jardin botaniques
N° OTP I240166101

Malagnou 15, route de – Musée de l'horlogerie

Etude de réaménagement, de sécurisation et d'agrandissement du musée

Crédit de préétude PR-300, voté le 10 février 1998	50 000,00
Crédit d'étude PR-142, voté le 29 avril 2002	76 000,00
Crédit d'étude complémentaire PR-347, voté le 21 février 2005	326 000,00
Total net crédits	452 000,00
Total dépensé	423 032,07
Non dépensé	28 967,93

Le Conseil administratif a décidé d'abandonner le projet de réaménagement et d'agrandissement du Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie au profit d'une mise en valeur de ses collections dans le cadre du projet de rénovation et d'agrandissement du Musée d'art et d'histoire au 2, rue Charles-Galland.

L'étude du réaménagement, de la sécurisation et de l'agrandissement du musée est abandonnée.

N° PFI 043.003.02 – Théâtres et concerts
N° OTP I240160101
Général-Dufour 16, rue – Maison des arts du Grütli
Etude de réaménagements intérieurs et extérieurs

Crédit d'étude PR-175, voté le 25 mai 2002	52 500,00
Total dépensé	47 521,44
Non dépensé	4 978,56

Après l'étude de diverses mesures visant à améliorer le fonctionnement du bâtiment, il est apparu que seules quelques-unes d'entre elles pouvaient être retenues, afin de contenir le coût de l'opération dans des limites raisonnables. Le financement de leur mise en œuvre a été assuré par les crédits d'entretien du Service des bâtiments et du Service de l'énergie, plutôt que par le biais d'un crédit d'investissement, au vu de leur faible importance.

L'étude des réaménagements intérieurs et extérieurs est abandonnée.

N° PFI 073.027.02 – Service d'incendie
N° OTP I240107101
Bois-de-la-Batie, chemin du- ex réservoirs SIG 2 – SIS
Etude complémentaire d'aménagement de dépôts

Crédit d'étude PR-300, voté le 11 février 1998	44 000,00
Crédit d'étude PR-117, voté le 15 janvier 2002	60 000,00
Total net crédits	104 000,00
Total dépensé	82 283,45
Non dépensé	21 716,55

Les études ont démontré que la configuration de l'ouvrage rendait son adaptation au programme, sa mise aux normes de sécurité et son accès difficiles et coûteux. Les besoins en dépôts pour le SIS ayant entre-temps été satisfaits, le programme est devenu caduc.

II. Bouclement d'un crédit d'étude abandonné, sans dépense

N° PFI 061.008.01 – Enfants et jeunesse
N° OTP I240199101
Edouard-Tavan 21, chemin – Cité universitaire
Etude d'aménagement d'une crèche

Crédit d'étude PR-430, voté le 10 octobre 2007	220 200,00
Total dépensé	0
Non dépensé	220 200,00

La crèche étant intégrée à la nouvelle construction de la Cité universitaire, il a finalement été convenu, entre la Ville de Genève et la Fondation de la Cité universitaire, que cette dernière financerait l'aménagement de la crèche et que l'amortissement de cet investissement serait payé par la Ville par le biais d'un loyer.

Cette étude est donc abandonnée.

Conclusion

En résumé, trois crédits d'études ne sont pas suivis de réalisation ou abandonnés, sans demande de crédit complémentaire, et un crédit d'étude est également abandonné mais sans dépense.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés suivants:

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Les trois crédits d'études suivants:

– 50 000 francs (PR-300 votée le 10 février 1998), 76 000 francs (PR-142 votée le 29 avril 2002) et 326 000 francs (PR-347 votée le 21 février 2005), soit un crédit total de 452 000 francs sur lesquels ont été dépensés 423 032,07 francs pour l'étude de réaménagement, de la sécurisation et de l'agrandissement du Musée de l'horlogerie sis route de Malagnou 15;

– 52 500 francs (PR-175 votée le 25 mai 2002) sur lesquels ont été dépensés 47 521,44 francs pour l'étude de réaménagements intérieurs et extérieurs de la Maison des arts du Grütli sise rue Général-Dufour 16;
– 44 000 francs (PR-300 votée le 11 février 1998) et 60 000 francs (PR-117 votée le 15 janvier 2002), soit un crédit total de 104 000 francs sur lesquels ont été dépensés 82 283,45 francs pour l'étude complémentaire d'aménagement de dépôts pour le SIS sis chemin du Bois-de-la-Batie,

sont abandonnés et bouclés, sans demande de crédit complémentaire.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Le crédit d'étude suivant:

– 220 200 francs (PR-430 votée le 10 octobre 2007) pour l'étude d'aménagement de la nouvelle crèche de la Cité universitaire sise chemin Edouard-Tavan 21,

est abandonné et bouclé sans dépense.

Annexe: tableau récapitulatif

RECAPITULATIF DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS TERMINES

OPERATION	CREDITS VOTES				DEPENSES EFFECTIVES		JUSTIFICATIF DE LA DIFFERENCE		Total indexation et hausses contractuelles	Différence (E-H)	Période
	Total brut crédits	Total brut subventions participations	Total net crédits	Autres subventions hors crédit	Total net dépensé	Crédit complémentaire demandé	Indexation	Hausse contractuelles			
							en francs	en francs	en francs		
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
I Malagnou 15	-	-	452 000.00	-	423 032.07			-		-	
Général-Dufour 16			52 500.00		47 521.44						
Bois-de-la-Batie			104 000.00		82 283.45						
Total général	-	-	**608'500.00**	-	**552'836.96**	-	-	-	-	**-**	**-**
II Edouard-Tavan 21	-	-	220 200.00	-	-	-	-	-	-	-	
Total général	-	-	**220 200.00**	-	-	-	-	-	-	-	-

I crédits d'étude non suivis de réalisation ou abandonnés, sans demande de crédit complémentaire.

II crédit d'étude non utilisé.

13.12.2010/ARC/bp